

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 9 JANVIER 2015 – 20H00

L'an deux mille quinze, le neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 05 janvier 2015.

Nombre de membres en exercice : Présents à la séance : Votants : 14 + 1
15 14 pouvoir

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Julie SAMAIN, Mme Emilie TAVERNIER.

Membre excusé ayant donné procuration : Mme Oriana ERMANN (procuration à M. Nicolas SAGNES).

En début de séance, l'assemblée a respecté une minute de silence en mémoire des victimes lâchement assassinées depuis mercredi dernier lors de l'attentat commis dans les locaux de Charlie Hebdo.

Le Conseil Municipal décide d'organiser un moment de rassemblement pour rendre hommage aux victimes de cet attentat et se retrouver autour des valeurs qui fondent notre République Liberté Egalité Fraternité :

dimanche 11 janvier 2015 à 11h devant la Mairie.

M. Athmane GUERBAS est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

La Commune de Baix a engagé une réflexion sur les problèmes d'organisation et de fonctionnalité de l'école primaire et la possibilité, en prenant en compte les dynamiques démographiques, les questions d'accessibilité, d'économies d'énergie et tous les aspects liés au fonctionnement des activités scolaires et périscolaires :

- de rénover les bâtiments actuels ;
- ou de construire une nouvelle école, niveaux maternelle et élémentaire.

Cette réflexion a impliqué de se doter d'une vision d'ensemble concernant les bâtiments communaux, afin d'étudier les possibilités de réhabilitation et, à défaut, de construction, tout en valorisant le bâtiment actuel pour d'autres usages.

Ainsi, dans le cadre de la mission d'accompagnement et d'aide à la décision qui lui a été confiée, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ardèche a établi une étude de faisabilité, dont les conclusions sont les suivantes :

- L'école actuelle étant située en limite de zone R, fortement exposée aux risques, son extension est donc impossible à l'Est comme au Nord sur la parcelle adjacente. L'étude a donc conclu, au vu des contraintes du site avec le PPRI, à l'impossibilité d'une extension sur place.

- L'étude de faisabilité a conclu sur la création d'une nouvelle école. Cette solution permettra de maintenir l'accueil des enfants dans les locaux actuels pendant les travaux ; et son implantation, sur la zone où se trouve actuellement le plateau multisports, permettra le maintien de l'école au cœur du village.

ESTIMATION DES TRAVAUX :

Travaux de construction et aménagement d'une nouvelle école :	1 900 000,00 € HT
Honoraires liés à la maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux techniques, ordonnancement pilotage et coordination OPC, coordination sécurité et prévention de la santé CSPPS et le bureau de contrôle) :	350 000,00 € HT

COUT DE L'OPERATION : 2 250 000,00 € HT

PHASAGE SUR DEUX TRANCHES :

1^{ère} TRANCHE :

Travaux : Aménagement de partie école maternelle, cour de récréation maternelle, cantine, préau,...	900 000,00 € HT
Honoraires liés à la maîtrise d'œuvre : conception générale et suivi de chantier	250 000,00 € HT

SOUS TOTAL : 1 150 000,00 € HT

2^{ème} TRANCHE :

Travaux : Aménagement de la partie école élémentaire, cour de récréation, des extérieurs, voirie,...	1 000 000,00 € HT
Honoraires liés à la maîtrise d'œuvre : suivi de chantier	100 000,00 € HT

SOUS TOTAL : 1 100 000,00 € HT

TOTAL : 2 250 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – 1^{ère} TRANCHE :

	Taux sollicité	Montant
Etat	40 %	460 000,00 €
Département	40 %	460 000,00 €
Commune	20 %	230 000,00 €
TOTAL HT	100 %	1 150 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à la majorité des membres présents 13 voix + 1 pouvoir pour ; abstention : 1 voix :**

- **Approuve** le dossier d'intention établi par le CAUE pour un montant prévisionnel de 2 250 000,00 € HT;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la construction d'une école auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2015 et auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

2. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE ROYALE BASSE

Le bureau d'études GEO-SIAPP a établi l'avant-projet de l'Aménagement de la rue Royale Basse.

DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES :

- Aménagement de surface (reprise de profils en travers de la voie et traitement des surfaces en diverses matières) ;
- Reprise complète des réseaux hydrauliques dont le réseau d'eaux usées et la création de réseaux eaux pluviales, ainsi qu'une reprise complète de l'alimentation en eau potable sous maîtrise d'œuvre Syndicat Ouvèze Payre ;
- Enfouissement complémentaire des réseaux secs sur toute la partie aérienne, sous maîtrise d'œuvre SDE07.

ESTIMATION DETAILLEE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ROYALE BASSE :

	Montant total des travaux HT	Somme à valoir pour honoraires divers et imprévus HT	Montant de la dépense HT
Travaux de démolition terrassement et voirie	102 300,00 €	12 000,00 €	114 300,00 €
Travaux assainissement eaux usées	70 350,00 €	8 500,00 €	78 850,00 €
Travaux assainissement eaux pluviales	89 850,00 €	10 800,00 €	100 650,00 €
Travaux dévoiement réseau fibre	1 500,00 €	200,00 €	1 700,00 €
TOTAL HT	264 000,00 €	31 500,00 €	295 500,00 €

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES –

RUE ROYALE BASSE :

78 850,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT EAUX USEES - RUE ROYALE BASSE :

	Taux sollicité	Montant
Etat ou Département	50 %	39 425,00 €
Commune	50 %	39 425,00 €
TOTAL HT	100 %	78 850,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l’unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** l’avant-projet de l’Aménagement de la rue Royale Basse établi par le bureau d’études GEO SIAPP, pour un montant estimatif de 295 500,00 € HT ;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux d’assainissement eaux usées (montant estimatif : 78 850,00 € HT), auprès des services de l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equiperment des Territoires Ruraux - DETR 2015, ou, à défaut de financement de l’Etat, auprès du Conseil Général de l’Ardèche.

3. DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : TRAVAUX PREVENTIFS DE CANALISATION ET D’EVACUATION DES EAUX PLUVIALES RUE ROYALE BASSE

Le bureau d’études GEO-SIAPP a établi l’avant-projet de l’Aménagement de la rue Royale Basse.

DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES :

- Aménagement de surface (reprise de profils en travers de la voie et traitement des surfaces en diverses matières) ;
- Reprise complète des réseaux hydrauliques dont le réseau d’eaux usées et la création de réseaux eaux pluviales, ainsi qu’une reprise complète de l’alimentation en eau potable sous maîtrise d’œuvre Syndicat Ouvèze Payre ;
- Enfouissement complémentaire des réseaux secs sur toute la partie aérienne, sous maîtrise d’œuvre SDE07.

ESTIMATION DETAILLEE DES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE LA RUE ROYALE BASSE :

	Montant total des travaux HT	Somme à valoir pour honoraires divers et imprévus HT	Montant de la dépense HT
Travaux de démolition terrassement et voirie	102 300,00 €	12 000,00 €	114 300,00 €
Travaux assainissement eaux usées	70 350,00 €	8 500,00 €	78 850,00 €
Travaux assainissement eaux pluviales	89 850,00 €	10 800,00 €	100 650,00 €
Travaux dévoiement réseau fibre	1 500,00 €	200,00 €	1 700,00 €
TOTAL HT	264 000,00 €	31 500,00 €	295 500,00 €

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE CANALISATION ET DE PREVENTION DES EAUX PLUVIALES RUE ROYALE BASSE : 100 650,00 € HT

A ce jour, toutes les eaux de pluies, quelles soient de voiries ou de toitures passent par les exutoires existants traversant la rue Royale Basse et les bâtiments Est de la rue.

Régulièrement plusieurs habitations de cette rue sont inondées lors des épisodes pluvieux importants. Celui de septembre 2014 reconnu catastrophe naturelle sur la commune a inondé encore plusieurs maisons de la rue. Cela s'est renouvelé lors de l'épisode du 14 au 15 novembre pour lequel une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposée.

En conséquence, ce système paraît aujourd'hui très insuffisant aussi la commune souhaite améliorer les évacuations des eaux de pluies par deux nouveaux réseaux avec deux exutoires différents en complément de ceux existants qui seront conservés.

La demande porte sur la création de ce nouveau réseau pluvial qui permettra de sécuriser ce secteur en augmentant de manière très significative la capacité d'évacuation.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX DE CANALISATION ET DE PREVENTION DES EAUX PLUVIALES RUE ROYALE BASSE :

	Taux sollicité	Montant
Etat	50 %	50 325,00 €
Commune	50 %	50 325,00 €
TOTAL HT	100 %	100 650,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** l'avant-projet de l'Aménagement de la rue Royale Basse établi par le bureau d'études GEO SIAPP, pour un montant estimatif de 295 500,00 € HT;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux préventifs de canalisation et d'évacuation des eaux pluviales (montant estimatif de 100 650,00 € HT) auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2015.

4. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 : TRAVAUX PREVENTIFS DE CANALISATION ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES QUARTIER OZON FONTASSES

Des travaux préventifs de canalisation et d'évacuation des eaux pluviales quartier Ozon Fontasses doivent être réalisés. Le réseau pluvial existant est largement sous dimensionné et inadapté pour des orages importants. Ainsi la voirie communale a été complètement détruite lors de l'orage de septembre reconnu catastrophe naturelle sur la commune de Baix. La situation s'est renouvelée lors de l'orage du 14 au 15 novembre en cours de reconnaissance en catastrophe naturelle.

Le projet consiste à créer un réseau en amont de la zone la plus pentue puis réaménager un réseau sur une parcelle appartenant à l'ancienne association foncière dont la propriété vient d'être reprise par la commune. Le réseau existant le long de la voirie sera conservé. Le projet a été élaboré avec l'appui des services de la DDT dans le cadre de la convention ATESAT. Les travaux ont été estimés à 26 075,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

	Taux sollicité	Montant
Etat	50 %	13 037,50 €
Commune	50 %	13 037,50€
TOTAL HT	100 %	26 075,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 14 voix + 1 pouvoir pour :**

- **Approuve** le projet de travaux préventifs de canalisation et d'évacuation des eaux pluviales quartier Ozon Fontasses, pour un montant estimatif de 26 075,00 € HT;
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat (dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2015), pour un montant estimatif de 26 075,00 € HT.

5. INFORMATIONS

- Présentation des vœux du Conseil Municipal à la population : Vendredi 16 janvier 2015 à 19h00 à la salle des fêtes
- Première rencontre des entreprises baixoises : Mercredi 21 janvier 2015 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Dédicace bibliothèque avec l'auteur Corinne FERRAND-MOULIN : Vendredi 6 février 2015 à partir de 17h.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : A définir.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.